



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Parcours de soutien des professionnels pour favoriser leur accès à l'emploi

## APPEL A CONSULTATION

### ATELIERS DE FORMATIONS COLLECTIVES PLACE

#### 1. Présentation de l'iddac

L'iddac (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel) est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association loi 1901, l'institut est lié au Département de la Gironde par une convention qui définit les champs et périmètres de ses missions et qui l'associe étroitement à l'action des pouvoirs publics dans une perspective globale d'aménagement et de développement du territoire.

L'action de l'iddac est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

#### 2. Présentation du dispositif la PLACE

PLACE (pour PLAtforme de Coopération de l'Emploi culturel) a pour objectif de soutenir l'emploi culturel. C'est un dispositif initié et animé par le Département de la Gironde en partenariat avec le Pôle Emploi Culture Spectacle, inscrit dans le Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017 et bénéficiant du soutien du programme opérationnel national du Fonds Social Européen (FSE).

PLACE s'inscrit dans la continuité des actions développées par le Département de la Gironde depuis 2006 et s'adresse aux professionnels de l'art et de la culture demandeurs d'emploi, ayant des difficultés d'accès à l'emploi et à l'activité durable. Son but est d'agir sur les parcours individuels, sécurisant les situations tout en s'appuyant sur les ressources du milieu professionnel.

Mobilisant les politiques départementales en faveur de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la dynamique associative, PLACE réunit l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'emploi culturel (Pôle Emploi, Région, associations, entreprises...).

Dans ce dispositif, l'iddac est positionné comme Animateur du Pôle d'Accompagnement Professionnel constitutif de cette plateforme. Il s'appuie sur un réseau de structures artistiques et culturelles transdisciplinaires et de professionnels du secteur (artistique, culturel, économie sociale et solidaire,...) à une échelle départementale et interdépartementale.

Ces professionnels du secteur ont pour mission d'accompagner les personnes bénéficiaires du dispositif PLACE (bénéficiaires du RSA, jeunes suivis dans des Missions Locales, Demandeurs d'emploi de longue durée, étudiants...) sélectionnées sur dossier et suite à un entretien auquel les différents organismes partenaires du dispositif étaient représentés.

Des ateliers de formations collectives sont mis en place afin d'accompagner collectivement ces personnes dans la réalisation et la consolidation de leurs démarches et projets.

### 3. Objet de la consultation

L'objet de la consultation porte sur la mise en place **d'ateliers de formations collectives à destination des participants de PLACE** qui sont issus des disciplines suivantes : arts plastiques, arts visuels, audiovisuels, spectacle vivant (arts de la rue, danse, théâtre), musiques actuelles ou encore ingénierie culturelle. En tout, ce sont 120 participants PLACE, répartis en quatre sessions d'intégration (comme indiquées dans le calendrier fourni ci-dessous) qui participeront à ces ateliers de formations collectives.

Pensés comme des temps favorisant l'échange de compétences et accordant une place centrale à la mise en situation professionnelle, ces ateliers sur des temps courts (½ journée à 1,5 jours) visent à accompagner les participants dans la professionnalisation de leurs démarches et de leurs projets menés dans les domaines artistiques et culturels.

Ces temps d'ateliers de formations collectives servent ainsi à l'échange de savoirs et de compétences en lien avec les besoins des participants. En leur apportant des outils opérationnels et un regard concret sur leurs situations, ces ateliers de formations doivent concilier des apports théoriques et des temps pratiques.

Plus spécifiquement il s'agit de proposer **une réponse sur un ou plusieurs des lots** de formations collectives suivants :

- **Lot 1 : Atelier « Gestion administrative »**

Contenus attendus : Comprendre son environnement administratif et juridique ; Maîtriser son statut pour mieux gérer son activité ; Les contrats et les droits d'auteur.

Temps de formation : 1 journée (8 heures)

Nombre de participants : 10 à 12 participants

- **Lot 2 : Atelier «Gestion financière »**

Contenus attendus : Comprendre les dimensions budgétaires de son activité ; Comprendre les obligations fiscales et sociales ; Construire son budget (prévisionnel, analytique,etc.).

Temps de formation : ½ journée (4 heures) d'approche + ½ journée (4heures) d'approfondissement

Nombre de participants : 10 à 12 participants

- **Lot 3 : Atelier « Définir sa stratégie de communication et ses outils »**

Contenus attendus : Identifier les étapes clés de construction de sa stratégie dans une perspective crossmédia ; Bâtir une stratégie adaptée à son public ; Elaborer son dossier de communication en fonction de ses cibles ; Identifier et comprendre les outils de communication pour une meilleure visibilité ; Maitriser les médias classiques (communiqué, dossier de presse, etc.) et nouveaux médias (réseaux sociaux) ;

Temps de formation : 1,5 journée (12 heures)

Nombre de participants : 15 participants

- **Lot 4 : Atelier « Les financements dans les arts et la culture »**

Contenus attendus : Identifier et comprendre les logiques de financements d'un projet artistique et culturel ; Financements publics / Financements privés : comment les solliciter? Savoir répondre à un appel d'offre et de projets (cas concret).

Temps de formation : 1 journée (8 heures)

Nombre de participants : 15 participants

- **Lot 5 : Atelier « Les réseaux artistiques et culturels »**

Contenus attendus : Comprendre les logiques de réseaux ; Construire sa stratégie de réseaux ; Savoir s'inscrire dans un réseau : de son entrée à son animation.

Temps de formation : ½ journée (4 heures)

Nombre de participants : 15 participants

Le candidat a toute latitude pour proposer une libre répartition des temps indiqués entre temps de contenu et temps de présence avec les participants.

En fonction du nombre de participants PLACE prenant part aux ateliers de formations, **il est possible qu'un ou plusieurs lots puissent être réalisés deux voire plusieurs fois sur une même session.**

## 4. Calendrier

PLACE est un dispositif qui intègre 120 participants, répartis en quatre « sessions » composée d'une trentaine de participants en moyenne. Cet appel à consultation porte donc sur **des lots de formation à mettre en place à quatre reprises**, selon un calendrier défini ci-dessous :

1ère session PLACE : ateliers à mettre en place en juin - juillet 2016

2ème session PLACE : ateliers à mettre en place en septembre – octobre 2016

3ème session PLACE : ateliers à mettre en place en janvier – février 2017

4ème session PLACE : ateliers à mettre en place en mai- juin 2017

## 5. Présentation de la réponse à l'appel à consultation

Le prestataire devra présenter une proposition intégrant le contenu suivant :

A/ Un programme détaillant le contenu, les outils et la méthode pédagogique relatifs à la thématique du ou des lots sur le(s)quel(s) le candidat se positionne (deux pages maximum)

B/ Un planning

C/ Le CV du / des intervenants ainsi qu'une sélection de références significatives.

D/ Le prix détaillé de la proposition (en précisant le régime de TVA)

E/ Le formulaire des conditions de consultation.

Pour ces ateliers de formations collectives, le prestataire retenu devra remettre à l'iddac et aux participants des outils et des supports libres de droit qui pourront être mis en ligne sur l'intranet de l'iddac (accès réservé aux participants du dispositif PLACE).

L'évaluation de la formation sera réalisée en deux temps par l'iddac :

- Évaluation à chaud par le biais d'une fiche d'évaluation remise aux participants à l'issue de la formation.
- Évaluation à froid par le biais d'une fiche d'évaluation remise aux participants par l'iddac à la fin du trimestre.

## 6. Modalités financière et règlement

L'iddac propose **un prix / journée maximum de formation de 600 € TTC (frais de transport inclus)**.

Un contrat sera signé avec le prestataire de formation retenu.

Le prestataire devra remettre à l'iddac, à l'issue de la formation, une facture détaillée, accompagnée des pièces justificatives exigées.

Aucun acompte ne sera versé préalablement à l'entrée en formation.

## 7. Modalités de réponse

Les candidats devront transmettre **leur dossier de réponse le mercredi 18 mai 2016 au plus tard à 18h00**, soit par voie postale à l'adresse suivante :

iddac  
Dispositif PLACE  
59, rue d'Eysines  
33 492 LE BOUSCAT Cedex

Soit par voie électronique, sous la forme d'un seul document sous format PDF daté, signé et éventuellement scanné à l'adresse suivante :  
[a.saintyrieix@iddac.net](mailto:a.saintyrieix@iddac.net)

Les participants à l'appel à consultation seront informés des propositions retenues au cours de la semaine du 23 mai 2016.

## 8. Procédure de publication

La présente consultation ainsi que les conditions de consultation sont disponibles sur le site de l'iddac, notamment sur la page consacrée au dispositif PLACE.

La présente consultation ainsi que les conditions de consultation peuvent être transmises sur support papier, par voie postale, après une demande adressée à :

iddac  
Dispositif PLACE  
59, rue d'Eysines  
33 492 LE BOUSCAT Cedex

## **9. Procédure de notification**

Au regard des critères détaillés dans les conditions de consultation, le candidat qui aura fait l'offre économiquement la plus avantageuse se verra notifier la décision par l'iddac dans un délai de 30 jours maximum après réception de l'offre. Suite à cette notification, le candidat aura alors 3 jours pour confirmer son offre.

## **10. Modifications éventuelles**

Les périodes de déroulement des ateliers de formation sont indicatives.  
L'iddac se réserve un droit de modification éventuelle si le planning des ateliers de formations collectives le nécessite, dans un délai de 1 mois.

## **11. Contact**

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter l'iddac au contact suivant :  
Alexandra Saint-Yrieix  
a.saintyrieix@iddac.net et 05 56 17 36 29